

AARPI SEMELAIGNE – DUPUY – DELCROIX - VIGOUROUX

Maître Pascal DELCROIX

Avocat

24 cours Pierre Puget – 13006 MARSEILLE

Tél : 04 91 33 65 12

bf@sldavocats.com

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SAISIE IMMOBILIERE**

Une maison à usage d'habitation élevée de trois étages sur rez-de-chaussée située 6 route Nationale 8 – 13780 CUGES LES PINS, figurant au cadastre de ladite commune sous les références section AM n° 28 pour une contenance de 96ca.

**MISE A PRIX : 20.000 €
(vingt mille euros)**

Visite le 10 septembre 2026 de 9h30 à 10h30

**L'ADJUDICATION AURA LIEU
LE MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026 A 9h30
à l'audience du Juge de l'Exécution
du Tribunal Judiciaire de Marseille
25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE (salle n° 8)**

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE

Une maison à usage d'habitation élevée de trois étages sur rez-de-chaussée située 6 route Nationale 8 – 13780 CUGES LES PINS, figurant au cadastre de ladite commune sous les références section AM n° 28 pour une contenance de 96ca.

Les lieux semblent inoccupés.

La maison a une superficie habitable de 69,50 m².

Les deux caves ont une superficie totale au sol de 29,90 m² et les combles ont une superficie totale au sol de 38,45 m².

Pour de plus amples renseignements, il convient de se référer au procès-verbal descriptif annexé au cahier des conditions de la vente, établi le 3 décembre 2025 par Me Juline CAILLAT, membre de la SCP REMUZAT & ASSOCIES.

A LA REQUETE DU :

Le Comptable Public du Pôle de recouvrement spécialisé de MARSEILLE dont les bureaux sont situés 3 place Sadi Carnot - 13235 MARSEILLE cedex 2.

Créancier poursuivant la vente, pour lequel est élu domicile au Cabinet de Maître Pascal DELCROIX, membre de l'AARPI SEMELAIGNE – DUPUY – DELCROIX - VIGOUROUX, avocat au Barreau de MARSEILLE, 24 cours Pierre Puget, 13006 MARSEILLE, qui se constitue pour lui et le représente.

En vertu d'un jugement d'orientation rendu par le JEX de MARSEILLE le 26 mai 2026 signifié les 5 et 8 juin 2026, définitif selon certificat de non-appel du 15 juillet 2026.

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de Marseille qui devra détenir une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre de Madame le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille, représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 €, soit la somme de 3.000 €.

RENSEIGNEMENTS

Pour de plus amples renseignements, s'adresser :

- **au greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille**, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE, du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

- **site internet avoventes.fr**

- **au Cabinet de Maître Pascal DELCROIX** (Tél. 04 91 33 65 12 ou bf@sldavocats.com), tous les jours de 10h à 12h exclusivement.

Marseille le 24 juillet 2026

Maître Pascal DELCROIX
Avocat